

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept Avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Annie POISSON, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT, Tony ALFEREZ, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD.

Absents excusés :

Guy LEPREVOST a donné pouvoir à Annie POISSON,
Edwige PERINET a donné pouvoir à Bruno MEDA,
Yveline BONNET a donné pouvoir à Gilbert CHODORGE,
Cédric ASSELINE a donné pouvoir à Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT,
Julie MESNIL a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,
Yannis GIRARD a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER,
Marie-José NAGLE, Jacqueline HOUGHTON.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Madame Annie POISSON, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 est approuvé par 8 membres avec 5 pouvoirs et non approuvé par 3 membres et 1 pouvoir.

La raison de cette non approbation consiste en ce que Bertrand LADUNE et les conseillers d'opposition estiment qu'il comprend des termes non factuels, lors de l'intervention de Vincent ARNAUD et des remarques de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire répond que deux des trois remarques transmises ont été corrigées sur le compte rendu. Quant à la troisième, elle n'a pas pu être prise en compte, car elle n'a pas été prononcée le jour du Conseil.

Au sujet du compte rendu, Monsieur le Maire précise qu'une erreur s'est produite sur les panneaux Barneville-Carteret en Normand : il s'agit bien de « Bân'vil-Carté » et non « Bân'vil-Cartré », il s'agit d'une erreur entre l'accent espagnol (egne) et l'accent circonflexe. A ce sujet, il précise, suite à des remarques qui lui ont été faites que la traduction en Normand viendra en complément sur les panneaux. Les panneaux officiels BARNEVILLE-CARTERET restent évidemment en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'inscription de deux questions diverses à l'ordre du jour :

- Renouvellement des cartes achat
- Modification du pilote du comité de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire précise qu'il quittera la salle au moment du vote du Compte Administratif et il rappelle aux Conseillers la nécessité de signer les documents budgétaires avant de partir.

Point sur la solidarité envers le peuple UKRAINIEN :

La subvention de 2500€ votée le 10 Mars dernier a été versée à la Protection Civile.

La collecte des deux semaines entre le 7 et le 18 Mars a permis d'amener auprès de la Protection Civile les nombreux dons : un camion plein, style IVECO le 11 Mars et un autre le 18 Mars. Le surplus de vêtements a été remis à la Croix Rouge.

Le local de l'ancien Office de Tourisme est mis à la disposition d'Aurélien TALVAST afin qu'il puisse également entreposer les dons dans le cadre de l'action des Pompiers envers le peuple Ukrainien.

La Municipalité félicite Vincent ARNAUD pour son action avec le SDIS de la Manche et pour le long voyage qu'il a effectué jusqu'en Roumanie avec ses autres collègues pour l'apport de camions et matériels. Monsieur le Maire demande à Vincent ARNAUD s'il veut s'exprimer sur cette action.

Vincent ARNAUD prend la parole et précise que c'était une belle expérience, ponctuée de forts moments d'émotion. L'action a été mise en place par les Ministères Européens et la France. Leur convoi était encadré par l'Armée. Ce furent de bons et grands souvenirs, avec des sentiments forts émotionnellement.

Il est fier d'avoir été retenu et fier d'avoir porté les couleurs du SDIS et de la France pour venir en aide à ce peuple en souffrance.

Il précise que lui n'a fait que conduire un camion, mais que ces gens souffrent énormément. Il a notamment remis le camion qu'il conduisait à un « gamin » de 22 ans, pompier professionnel. Son sentiment est que bien sûr, ce camion peut servir à sauver des vies, mais dans le contexte de guerre, il peut aussi devenir une cible et ce conducteur de 22 ans met sa vie en danger.

A une question de Monsieur le Maire, il précise qu'ils étaient à une dizaine de kilomètres de la frontière ukrainienne, en Roumanie.

Monsieur le Maire lui dit encore une fois bravo et l'assemblée applaudit.

Bertrand LADUNE précise qu'il convient de souligner que la commune va voter une subvention plus importante au CCAS (10 000€) et que la Banque Alimentaire est également prête à apporter son aide aux ukrainiens sur le territoire.

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT demande si beaucoup de familles ukrainiennes sont accueillies sur la commune ?

Annie POISSON répond que les familles sont installées sur la Côte des Isles, dont une à Barneville-Carteret. Elle a rencontré cette famille et la personne qui les héberge. Cependant le barrage de la langue est un réel handicap pour la communication.

Cette famille est composée de deux femmes et de deux enfants, l'un de 11 ans est scolarisé au collège de Port-Bail et l'autre de 10 ans, à l'école de Denneville. En effet, si ce petit avait été

scolarisé à Barneville-Carteret, il se serait retrouvé seul, alors qu'à Denneville, ils sont plusieurs à être scolarisés.

Vincent ARNAUD confirme le problème de la langue et précise que globalement, ils ne parlent pas anglais.

Annie POISSON précise que la Préfecture a transmis des phrases types traduites, mais cela ne suffit pas aux échanges dont ils ont besoin. Deux familles russes de Port-Bail aident à la traduction. Elle pense qu'il faut qu'ils puissent urgemment être suivi psychologiquement.

ELECTIONS :

Rappel : les dimanches 10 et 24 Avril pour les présidentielles. Guy LEPREVOST étant positif à la COVID, il est remplacé sur le poste de Président du bureau de Barneville plage pour le premier tour.

- Les bureaux sont en cours d'aménagement
- Les services, avec l'épidémie qui reprend, ont tenté d'organiser les bureaux afin que les personnes se croisent le moins possible, la Préfecture a fait savoir que le port du masque était fortement conseillé.
- Les présidents des bureaux de vote devront assurer la régulation du nombre de personnes dans les files d'attente.
- Pour les porteurs de procuration : nouveauté : ils ne peuvent prendre deux enveloppes et deux bulletins à la fois, ils doivent effectuer les opérations de vote deux fois.
- Les bureaux fermeront à 19h00.
- Il est rappelé aux membres du bureau présents le matin et le soir qu'ils doivent être présents pendant les opérations de dépouillement et jusqu'à la fin des opérations afin de signer les procès-verbaux.

Vincent ARNAUD demande s'il est envisagé de remettre en place les trois bureaux de vote sur les trois secteurs de la commune. Il pense en effet, que ce peut être une cause supplémentaire d'abstention.

Monsieur le Maire rappelle que cette décision a été prise lors du mandat précédent et que dorénavant le pli est pris.

Il est également précisé que le Garde Champêtre peut véhiculer certaines personnes. Catherine POT précise que le covoiturage est une solution également.

Feu d'artifice :

Monsieur le Maire précise qu'en raison de la fête organisée le Week-end des 16 et 17 Juillet à l'occasion des 30 ans de la Goélette, les organisateurs souhaitaient une subvention supplémentaire pour tirer un feu d'artifice le 16. Compte tenu que c'est la semaine du 14 Juillet, le plus sage était de reporter exceptionnellement le feu d'artifice du 14 Juillet au 16 Juillet.

L'an prochain, le feu sera à nouveau tiré le 14 Juillet. Les conseillers municipaux sont invités à relayer cette information.

Marchés forains :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dernière réunion du comité des Marchés, la décision de ne pas augmenter les tarifs des droits de place a été actée pour des raisons économiques et

notamment la hausse du prix du gas-oil. Les tarifs sont donc 1€ le mètre en basse saison et 1€30 en saison haute.

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations que lui a accordées le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire a signé une décision depuis le dernier conseil du 10 mars 2022 :

Signature du contrat de mission SPS avec Mesnil System pour les travaux d'aménagement des entrées de ville.

« Le Maire de Barneville-Carteret,

Vu, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal de Barneville-Carteret en date du 29 Mai 2020

Vu, Le Code de la Commande Publique

Vu, les travaux d'aménagement des entrées de ville, carrefour Boudet et Terre-plein du havre et la nécessité de désigner un Coordonnateur SPS pour ce chantier,

Vu, la proposition transmise par MESNIL SYSTEM

DECIDE :

ARTICLE 1er :

La signature du contrat avec la société Mesnil System pour une mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement des entrées de ville pour un montant HT de 1 190.00€. »

Approbation de la concordance du Compte de Gestion 2021 de Madame la Comptable Publique avec le Compte Administratif 2021 :

Monsieur le Maire précise qu'après vérification des comptes, la concordance entre les deux documents est actée.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement :

3 235 355.68

Recettes de fonctionnement :

4 066 086.17

Excédent 2021

830 733.49

Dépenses d'investissement :

2 171 400.31

Recettes d'investissement :

2 279 580.06

Excédent 2021

108 179.75

Excédent global

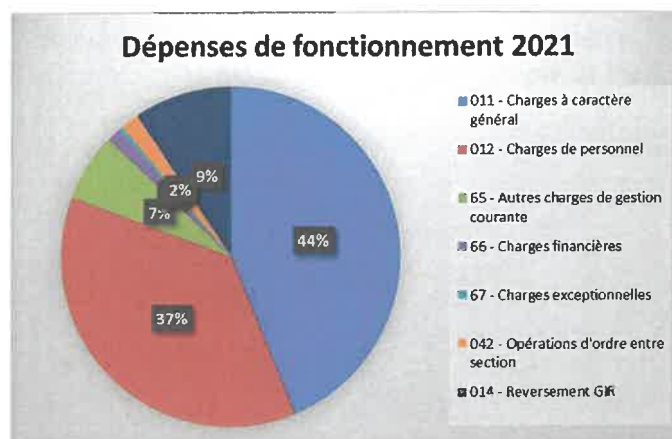
938 913.24

Le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux présents ce jour ont pu participer à la commission Finances du 4 Avril et obtenir les renseignements nécessaires. Aucune remarque n'a été émise lors de la commission mais qu'il peut répondre aux éventuelles questions.

Il présente le budget exécuté ainsi qu'il suit



DEPENSES Section de Fonctionnement		2021
Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	1 109 384,10	1 416 014,32
012 - Charges de personnel	1 189 458,17	1 195 144,68
65 - Autres charges de gestion courante	242 135,04	209 115,46
66 - Charges financières	58 970,54	40 986,49
67 - Charges exceptionnelles	255 142,47	13 778,00
042 - Opérations d'ordre entre section	303 349,31	55 345,73
014 - Reversement GIR	325 855,00	304 971,00
TOTAL	3 484 294,63	3 235 355,68

Détail par chapitre :

Le chapitre 011, charges à caractère générale est en nette augmentation, mais les données changent et des nouvelles dépenses obligatoires y sont inscrites :

Cette année 2021 voir ce chapitre augmenter de 306 000€

Plusieurs explications :

Hausse des coûts des énergies :	+ 62 000.00€,
Interventions par entreprises sur les bâtiments ou les terrains	+ 20 000.00€
Rechargement en sable des plages avec la SPL des Ports de la Manche (2020 et 2021) :	+ 84 000.00€,
Astre :	+ 57 000.00€,
Maintenance SARLEC	+ 15 000.00€
Animations (restrictions sanitaires en 2020)	+ 20 000.00€
Restaurant scolaire (confinement en 2020)	+ 26 000.00€
Abonnements (hébergement serveur et boîtes mail)	+ 7000.00€
Entretien terrains	+ 7000.00€

Depuis 3 ans, ce chapitre est en hausse pour les raisons suivantes :

Hausse des coûts des fluides (dont 25 000€ pour la régularisation des factures EDF, non effective à ce jour)

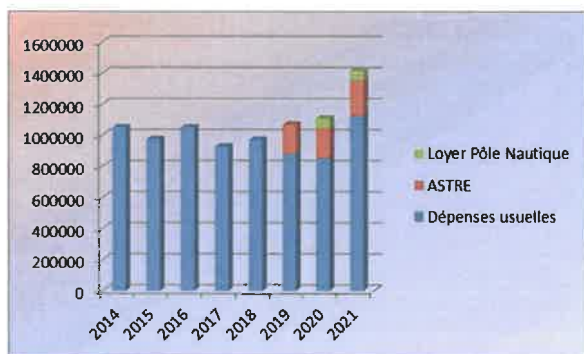
Entretien des bâtiments : hausse d'environ 30 000€ (coût des matériaux et interventions plus importantes en régie)

Astre : depuis 2011 sur ce chapitre : entre 160 000€ et 200 000€

Loyer du Pôle Nautique : 61 000€

Doc générale et technique : 13 000€ (Cédralis, SVP...)

Depuis deux ans : Rechargement en sable – transport selon convention avec la SPL sur ce chapitre : 84 000€ en 2021 (2 fois 42 000€ 2020 et 2021)



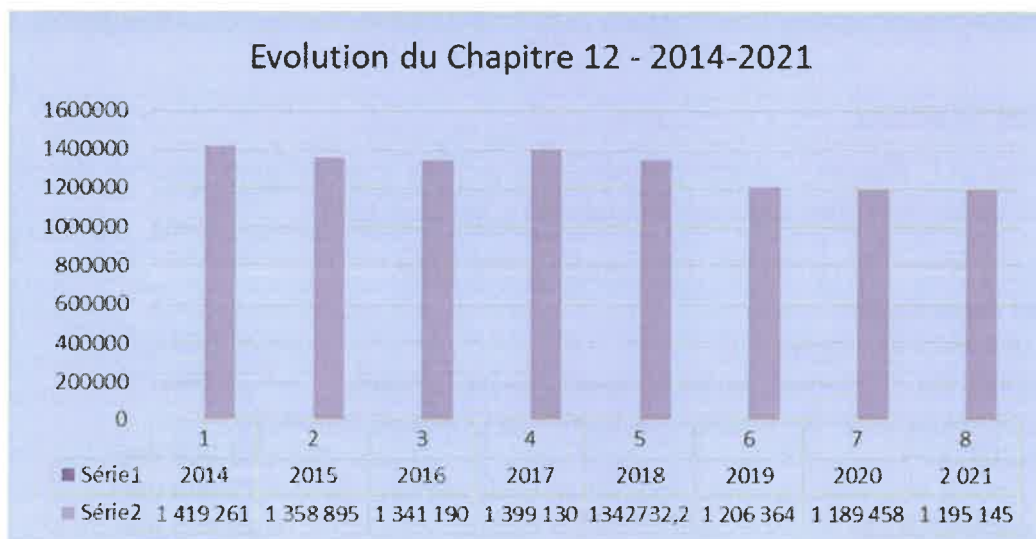
Il est aisé de voir sur le graphique ci-dessus que les charges usuelles sont plus constantes.

Chapitre 12 :

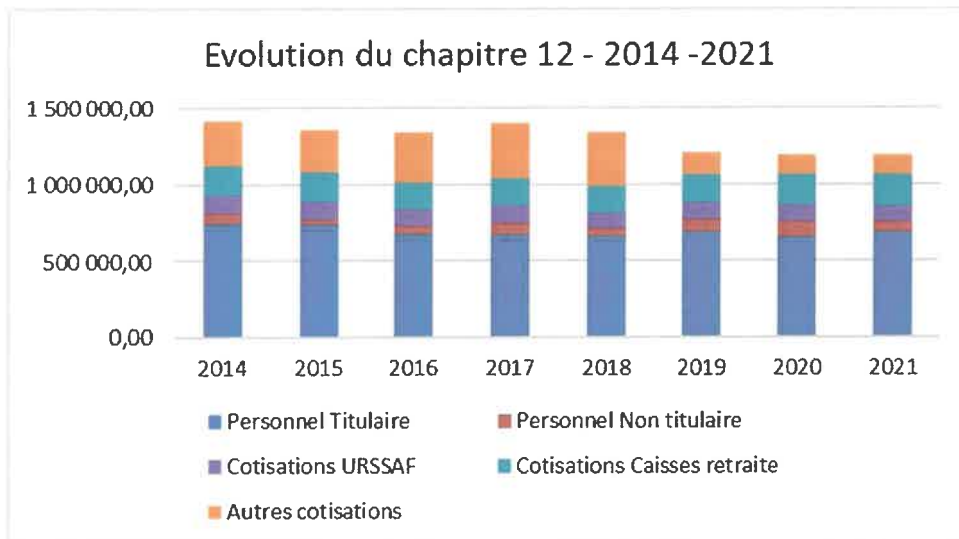
Pour mémoire, les dépenses ASTRE sont inscrites depuis 2019 sur le chapitre 011 sur la ligne « Prestations de services ». Les heures effectuées par le personnel ASTRE représentent 6 équivalents temps plein.

Etat du Personnel au 31.12.2021 :

20 Titulaires et 4 stagiaires et un agent contractuel. Elodie DUBOIS, Agent contractuel RH et affaires juridiques a quitté son poste le 15 juin dernier. Jeanne ARELLE, Responsable du restaurant scolaire a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} Juillet 2021.



Evolution de la masse salariale (avec le Personnel ASTRE)



Jusqu'en 2018 : personnel du service eau et assainissement sur autres cotisations

CHAPITRE 65 :

Indemnités élus : 111 664,96

Admissions en non valeurs et créances éteintes : 1 762,14

Subventions aux associations ; 59 570,20

CHAPITRE 66 :

Intérêts des emprunts : 42 527,16 – ICNE : - 1540,67

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles : 13 778

Remise sur loyers en période de crise sanitaire

CHAPITRE 042 : Dotations aux amortissements et valeurs des biens cédés : 55 345,73

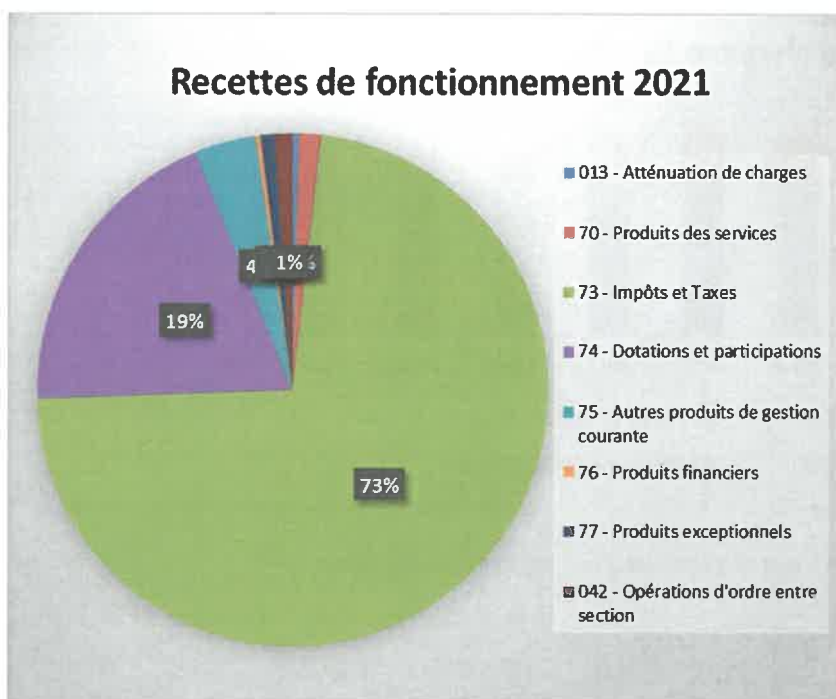
CHAPITRE 14 : FNGIR et FPRCI : 304 971,00. Monsieur le Maire précise que c'est le système de péréquation et d'écrêtement des richesses entre communes, certaines sont créditées et d'autres, comme Barneville-Carteret, sont prélevées.

Pour les subventions aux associations, Bertrand LADUNE remarque qu'une somme de 40 000€ a été votée et que 15 000€ ont été versés. Il demande si c'était bien pour le chef de base. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, comme la commune s'était engagée, elle avait prévu une subvention à hauteur des salaires d'un chef de base. Comme c'était la première année, ce n'était qu'une estimation. De plus, les élus en charge des associations ont réclamé les comptes à plusieurs reprises afin de pouvoir verser la totalité de la subvention. La demande finale pour l'année 2021 vient de parvenir pour 14 000€

Ce sera vu avec les subventions 2022, mais vu la somme inscrite, cette somme 2021 devrait pouvoir être réglée sans augmentation de la subvention prévue.

On ne peut que s'interroger de la complexité à obtenir les comptes en temps voulu.

Recettes de Fonctionnement :



Monsieur le Maire commente ce graphique en faisant état que la majorité des recettes proviennent des impositions et des dotations.

RECETTES Section de Fonctionnement		
Chapitre	Propositions	Réalisé 2021
002 - Excédent antérieur reporté	857 388,95	
013 - Atténuation de charges	25 000,00	16 985,87
70 - Produits des services	99 800,00	55 762,14
73 - Impôts et Taxes	2 546 891,00	2 953 674,97
74 - Dotations et participations	774 500,00	787 774,98
75 - Autres produits de gestion courante	153 000,00	158 114,17
76 - Produits financiers	26 000,00	11 632,34
77 - Produits exceptionnels	46 000,00	35 748,92
042 - Opérations d'ordre entre section	44 595,78	46 395,78
TOTAL	4 573 175,73	4 066 089,17

Monsieur le Maire donne les détails de chaque chapitre :

Chapitre 013 : Remboursement par l'assurance des salaires du personnel en arrêt de travail.

Chapitre 70 : Restaurant scolaire, concessions dans les cimetières, redevances pour cabines de plage.

Chapitre 73 : Impôts locaux, attributions de compensation du Cotentin, Dotation de Solidarité Communautaire, Droits de place des marchés forains et taxes additionnelles aux droits de mutations.

Il précise qu'à chaque vente d'un bien sur la commune, cette dernière perçoit un pourcentage. En 2021, cette ligne représente 373 000€, ce qui est exceptionnel et prouve l'attractivité de la commune.

Chapitre 74 : Dotation Globale de Fonctionnement (en baisse depuis quelques années, ce qui pose de réels problèmes pour les communes), Dotation de Solidarité Rurale, Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle.

Chapitre 75 : revenus des immeubles, dont le Centre Eugène Godey avec des recettes en hausse. France COSTA-TORRO est félicitée pour le travail qu'elle effectue pour relancer ce centre.

Chapitre 76 : Subvention EDF pour le remboursement des emprunts grand chantier réalisés pour le Groupe Scolaire, le Gymnase et le City Parc.

Chapitre 77 : produits divers, remboursements de sinistres...

Chapitre 042 : Travaux en Régie – Cet article permet de venir en déduction des dépenses de fonctionnement des travaux réalisés par les services techniques sur des chantiers importants, comprenant le matériel et la main d'œuvre. Le montant est alors inscrit en compensation en dépenses d'investissement et peut ainsi bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA.

Dépenses d'investissement 2021 : 2 171 400.31€

Articles	Désignations	Vote 2021	Réalisé 2021
001	Déficit antérieur reporté	924 906,51	
10226	Remboursement TAM (paiement sur Projet abandonné)	8 438,03	8 438,03
		0,00	
1313	Rectification inscription au mauvais compte	205 104,00	102 552,00
1316	Rectification inscription au mauvais compte	19 742,00	9 871,00
1337	Rectification inscription au mauvais compte	15 350,62	7 675,31
	TOTAL 13	240 196,62	120 098,31
1641	Remboursement capital emprunts	264 547,98	240 724,99
1641	Subvention EDF remboursement anticipé Capital	85 930,22	85 928,77
Total 16		350 478,20	326 653,76
2031-500	MO Boulevard Maritime (solde)	1 020,00	
2031-420	Etude diagnostic Eglise solde A. PAQUIN	3 000,00	
2031-420	MO Paquin Travaux Eglise	15 000,00	
2031-151	Etude diagnostic Chapelle St Louis	6 000,00	
2031-310	MO Abri SNSM	23 339,94	23 063,04
2031-800	MO Carrefour boudet	9 264,00	1 680,00
2031-700	MO Parking du Havre	12 132,00	1 920,00
2031-850	MO Promenade Abbé Lebouteiller	35 000,00	18 720,00
2031	BRGM - Etude Falaise	23 360,00	13 132,80
2031	Divers	10 000,00	4 320,00
Total 2031		138 115,94	62 835,84
204182	Effacement village du TôtTranche ferme 35700€ et Tranche conditionnelle 10800€	1 000,00	
20422	Effacement Réseaux orange	1 000,00	
2041412	Participation Trvaux Bd Maritime St Jean	20 000,00	
204		22 000,00	0,00
		0,00	
2111	Acquisitions	10 000,00	
21312	Ecole - Matériel divers estimation	3 000,00	
21316	Columbariums (commande signée et un autre à acheter)	9 600,00	4 576,80
21316	Banc cimetièrre Carteret	1 800,00	
21316	Cave urnes	6 000,00	
21318	Menuiseries Logement la Poste	9 486,25	9 486,25
21318	Menuiseries Salle du parc logement	4 019,41	4 019,41
21318	Menuiserie Logement Ancienne trésorerie	2 376,00	2 376,00
2132	Menuiseries et portes la poste	20 126,98	20 505,78
2132	Maçonnerie La Poste	12 000,00	11 878,80
2132	Travaux divers (condamnation réseaux, chauffage..)	10 000,00	3 667,98
21318	Maçonnerie Gymusclub	2 712,00	2 712,00
2132	Devis Belz Gymusclub	500,00	552,82

21318	Vestiaires Centre Technique	28 288,29	12 738,10
21318	Divers	10 000,00	7 477,08
2135	Sanitaire Ecologique Skate Park	26 064,00	26 064,00
2135	Sanitaire Ecologique Le Phare	27 000,00	
2135	Divers	10 000,00	
2145	Enrochements (33ml)	50 000,00	63 288,00
2145	Fascines - Ganivelles	35 000,00	96 572,40
2152	Mobilier, bancs poubelles signalétique, parc vélos	15 000,00	
21568	Autre matériel défense civile (défibrillateur, paddle rescue, chaise...)	5810,55	5229,75
2158	Tentes	5000	
2158	Equipement portatif	15 067,00	5 788,60
2182	Véhicules électriques	34 000,00	53 848,90
2182	Tractopelle	110 000,00	
2182	Minipelle	42 414,00	42 414,00
2183	Matériel Informatique (portables et équipement visio salle conseil)	12 861,00	11 088,00
2183	Equipement informatif Label Ecole Numérique	12 717,60	12 850,80
2184	Mobilier	1 500,00	4 363,49
2188	Mobilier autre que technique (jeux)	53 387,29	34 541,60
2188	Divers	10 000,00	
TOTAL 21		595 730,37	436 040,56
		0,00	
2313	Accessibilité voirie devis 70 000 environ	15 000,00	
2313	Divers	10 000,00	
2313-51	Chapelle Saint Louis	0,00	
2313-310	Abri SNSM	380 000,00	356 601,33
		0,00	
Total 2313		405 000,00	356 601,33
2315-095	Géoréférencement réseaux EP	30 720,00	30 720,00
2315-095	EP Divers (rue de dessus le bourg)	15 000,00	6 320,76
2315-095	Modif réseau EP Rue de Cherbourg	1 179,20	522,00
2315-095	Boulevard Maritime (9)	11 000,00	11 989,80
2315-128	Place Terminus	121 380,00	124 137,60
2315-128	Rue Bocage 2ème tranche	71 561,04	71 561,04
2315-128	Rue des petits champs	120 000,00	
	Rue des Courtes Pièces		
	Chemin du Lilet		
2315-128	Rue des Pins	15 000,00	14 104,64
2315-128	Village du Tôl (voirie)	0,00	
2315-128	Révisions Eurovia	4 402,05	10 676,80
2315-128	Blocs Véhicules Parkings	4 907,52	4 907,52
2315-128	Peinture Parking Valnotte	2 028,00	2 028,00

2315-128	Voie douce entre l'av de la Mer et le bd des Ecréhous	76 287,72	109 253,58
2315-600	Aménagement parking valnotte	214 762,92	214 726,02
2315-500	Boulevard Maritime (solde)	579,96	
2315-700	Aménagement Parking du Havre	160 000,00	
2315-800	Entrée de ville Carrefour Boudet	180 000,00	
2315-850	Aménagement Promenade Abbé Lebouteiller	200 000,00	
2315	Divers investissements	62 950,48	
TOTAL 2315		1 291 758,89	600 947,76
261	Participation SPL Tourisme	4 473,00	4 473,00
261	Participation SPL des Ports	18 000,00	
Total 26		22 473,00	4 473,00
040/2313	Travaux en régie	44 595,78	46 395,78
040 Total		44 595,78	
041 Intégrations frais d'études			
2151/041	Boulevard Maritime	163 765,53	
2151/041	Voirie	4 464,58	167 343,81
21318/041	Chapelle Saint Louis	3 554,40	3 554,40
21318/041	Tennis	7 018,13	7 018,13
21318/041	Sanitaires	2 040,00	2 040,00
21318/041	Eglise	17 478,00	17 478,00
21318/041	Centre Eugène Godey	11 481,60	11 481,60
2313/041	Abri SNSM	60 019,64	
TOTAL 041	Opérations patrimoniales	269 821,88	208 915,94
TOTAL	Dépenses investissement	4 313 515,22	2 171 400,31

Bertrand LADUNE demande si avec l'équipement visio de la Salle du Conseil, les séances pourront se dérouler en visio pour les conseillers absents.

Monsieur le Maire précise qu'il allait évoquer ce point en fin de séance, mais il répond maintenant. Il assiste de plus en plus souvent à des réunions en visio « mixte » certains en présentiel et d'autres en distanciel et c'est très compliqué à suivre.

Soit tout est en distanciel et les interventions sont gérées, soit tout est en présentiel et pour lui, les séances de Conseil Municipal doivent être en présentiel pour des échanges simplifiés. Il rappelle qu'il y a les notes avant le conseil, les pouvoirs... Il n'est donc pas prévu pour l'instant que les séances du Conseil Municipal se déroulent en visio.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021		Voté 2021	Réalisé 2021
10222	FCTVA 2020	234 000,00	247 709,00
10226	Taxe d'aménagement	45 000,00	45 528,89
1068	Réserves	805 222,70	805 222,70
10251	Dons et legs en capital (amis de la chapelle)	0,00	
TOTAL Ch 10		1 084 222,70	1 098 460,59

1321	Autres établissements Publics Locaux	9 871,00	9 871,00
1323	Subvention CPS Bd Maritime (CD50)	268 971,00	268 971,00
1323	CPS (Département) Carrefour Boudet	45 214,00	
1323	CPS (Département) Complément espaces détente inclusifs	35 000,00	
1323	CPS Promenade Abbé Lebouteiller	80 000,00	
1323	CPS solde pour voies douces	26 800,00	
1323	Autel-Retable Eglise 15%	0,00	
1323	Subvention Etude restauration généralisée	2 254,00	
1323	Subvention Travaux Eglise 15%	0,00	
1323	Soutien aux activités Maritimes Abri SNSM	20 000,00	
1323	Rectification mauvaise imputation antérieure	102 552,00	102 552,00
1323	Rectification mauvaise imputation antérieure	102 552,00	
1322	Région CT3 Boulevard Maritime	238 741,00	238 741,00
1322	Région soutien aux abris SNSM	20 000,00	10 000,00
1322	Région CT3 Parking du Havre	38 400,00	
1322	Région CT3 Carrefour Boudet	45 000,00	
1322	Région CT3 Promenade Abbé Lebouteiller	60 000,00	
1322	Région Fonds de concours Véh. Electricité	20 000,00	
1328	Subvention étude généralisée Eglise DRAC	9 018,00	4 765,00
1328	DRAC Travaux église 40%	0,00	7 069,00
1328	DRAC Autel Retable	0,00	
1328	DRAC Honoraires MO Eglise	6 000,00	
13241	Fonds de concours SNSM Mairie LMA	10 000,00	10 000,00
13241	Fonds de concours SNSM Mairie PB/Mer	10 000,00	10 000,00
1328	Fonds de concours Le Cotentin Bâtiment S	50 000,00	
1328	Fonds de concours le Cotentin Aménagement	20 385,00	
1328	Fonds de concours SNSM pour abri	12 000,00	12 000,00
1328	Subvention EDF Gd Chantier	56 215,00	85 928,77
1328	Subventions Méthode Douce Def contre M	28 000,00	68 982,72
1328	Subvention Ecole Label Numérique	6 358,80	
1328	LEADER Skate Park	40 000,00	40 000,00
1328	Le Cotentin : fonds de concours Voies douces	24 790,00 *	
1328	Le Cotentin : Fonds de concours Espaces D	29 800,00	
1328	DETR 2ème tranche menuises Centre EG	8 234,00	
1328	DETR 2ème tranche relamping	7 583,00	
1328	DETR Parking Valnotte	45 000,00	
1328	DETR Sanitaire Ecologique	4 596,00	
1328	DETR Voies Douces	20 100,00	
1328	DSIL Véhicules Electriques	6 800,00	
1341	DETR Promenade Abbé Lebouteiller	20 000,00	
1341	DETR Place Teerminus	17 443,00	17 443,00
1341	DETR Abri SNSM	55 265,00	16 579,50
1341	Detr rénovation mairie		4 917,50
1328	Rectification mauvaise imputation antérieure	9 871,00	
1328	Ligue contre cancer plages sans tabac		1 362,00
1347	Rectification mauvaise imputation antérieure	15 350,62	7 675,31
13	Total Subventions	1 628 164,42	916 857,80

24	Produit des cessions	191 500,00	
	2*37000 terrains plage + 100 000 rue des éc	0,00	
	Reprise de matériel	300,00	
24	Total cessions	191 800,00	
040	Dotations aux amortissements	33 240,90	32 795,73
192	plus value	0,00	10 500,00
2111	Sorties de biens		10 000,00
2158	Sorties de biens		946,00
2158	Sorties de biens		1 104,00
	Total 040	33 240,90	55 345,73
2031/041	Opérations patrimoniales	269 821,88	208 915,94
16	Emprunts	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 106 265,32	
		4 313 515,22	2 279 580,06

Monsieur le Maire termine cette présentation en précisant qu'il y a eu beaucoup de travaux en 2021.

Il quitte la salle et Gilbert CHODORGE prend la Présidence de séance, en tant que doyen de l'assemblée. Il présente les résultats, ainsi qu'il suit :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		3 235 355,68
Recettes		4 066 089,17
Excédent N-1		857 388,95
Résultat : Excédent	E	1 688 122,44

RESULTAT **1 688 122,44**

II SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	A	2 171 400,31
Déficit N-1		924 906,51
Recettes réalisées	B	2 279 580,06
Résultat d'exécution Déficit	F	-816 726,76

RESULTAT **-816 726,76**

Reste à réaliser Dépenses	C	532 227,10
Reste à réaliser Recettes	D	627 766,90
Résultat des restes : Excédent		95 539,80

Résultat global Dépenses	A+C	3 628 533,92
Résultat global Recettes	B+D	2 907 346,96
Déficit		-721 186,96

Le compte administratif présente donc le résultat suivant :

Section de fonctionnement : Excédent		1 688 122,44
Section d'investissement :		
Excédent	Déficit	-721 186,96

Le résultat net de l'exercice 2021 est donc égal à : **966 935,48**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les résultats du Compte Administratif 2021 qui sont en totale concordance avec le Compte de Gestion de Madame la Comptable Publique.

Monsieur le Maire reprend la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur vote.

Il est rappelé dans ce compte rendu les informations données lors de la commission des Finances sur la capacité d'autofinancement et la durée de désendettement :



En 2021

Dépenses réelles de fonctionnement :	3 180 009.95
Recettes réelles de fonctionnement :	4 019 693.39
Epargne Brute :	839 683.44
Remboursement des intérêts de la dette :	40 986.49
Epargne de gestion courante	798 696.95
Remboursement du capital des emprunts	326 653.76
Epargne nette	472 043.19

Durée de désendettement : 3 ans et demi, ce qui est un bon indicateur.

PROPOSITIONS POUR LE BUDGET 2022 :

Monsieur le Maire présente les propositions étudiées lors de la commission des Finances :

Dépenses de Fonctionnement (sans le chapitre 23)

Budget Communal -		
DEPENSES Section de Fonctionnement	2021	2022
Chapitre	Propositions	Propositions
011 - Charges à caractère général	1 476 534,15	1 552 075,00
012 - Charges de personnel	1 278 100,00	1 304 716,00
65 - Autres charges de gestion courante	296 535,36	324 280,54
66 - Charges financières	52 000,00	40 389,85
67 - Charges exceptionnelles	17 500,00	16 000,00
68- Dotations aux provisions		65 126,00
042 - Opérations d'ordre entre section	33 240,90	32 795,73
014 - Reversement GIR	313 000,00	310 000,00
TOTAL	3 466 910,41	3 645 383,12

Monsieur le Maire donne quelques explications :

CHAPITRE 011 : augmentation de 75 000€ environ par rapport au montant budgétisé en 2021.

L'augmentation est toujours visible sur les articles énergies, avec la hausse de leurs coûts. Une réflexion est en cours pour des actions de sensibilisation des utilisateurs des salles municipales, ainsi que sur les chaudières, via le SDEM 50.

Les contrats ASTRE : estimation 160 000€ pour environ 8000 heures. Pour mémoire le nombre d'heures 2021 était de 9668. Mais des personnels ont été nommés stagiaires et le poste « Covid » est, espérons le, supprimé.

Sur l'article 611, une somme est inscrite pour 50 000€ en raison de la nécessité d'effectuer la réparation du réseau éclairage public du Camping, estimé à 50 000€.

L'augmentation porte également sur une dépense nouvelle obligatoire de 20 000€ correspondant à la participation de la Commune au réseau mobilité Cap Cotentin. Monsieur le Maire précise en effet que toute entreprise ou collectivité du Cotentin avec plus de 11 employés est soumise à cette participation équivalente à 1.5% de la masse salariale.

Il faut également noter l'inscription de 90 000€ pour le rechargement en sable des plages de Carteret, de Barneville-Plage (et de St Jean de la Rivière selon convention de mandat), et de la dune de Carteret.

Ce chapitre 11 n'est pas à périmètre constant. Les dépenses sont étudiées ligne par ligne, mais ces nouvelles dépenses ne peuvent être neutralisées sur les autres lignes.

CHAPITRE 12 : Charges de Personnel : 1 304 716.00€

Au 01.01.2022 :

Titulaires : 20 - stagiaires : 4 - Contractuels : 2 (Cindy BIHEL a été nommée agent contractuel en remplacement d'Elodie DUBOIS)

Au 01/03/2022 :

Titulaires : 23 – stagiaires 2 – Contractuels : 2

Trois agents ont été titularisés au 01.03.2022, un agent a été nommé stagiaire le 01.02.2022 ainsi qu'un agent en Novembre 2021.

8 Jeunes seront recrutés 1h30 le matin en saison pour le nettoyage des abords des plages ainsi que pour les marchés. Ces embauches concernent des jeunes à partir de 16 ans.

1 ASVP va être recrutée deux mois pour assurer la sécurité publique en renfort de Patrice BELLIER,

8 surveillants de baignade sont également recrutés comme chaque année pour assurer la sécurité des usagers des plages

1 poste à temps plein sur 4 mois est provisionné pour le renfort au Centre Eugène Godey : France COSTA-TORRO précise en effet que les réservations sont en hausse et informe que ce jour par exemple 54 personnes séjournent au centre.

8000€ sont également inscrits pour les CACES et autorisations de conduite.

La masse salariale y compris les prestations ASTRE est contenue, elle fluctue en fonction des titularisations et des avancements logiques d'échelon des agents en fonction de leur ancienneté.

Pour information :

Année	Chapitre 12	Astre	TOTAUX
2019	1 212 181,00	215 000,00	1 427 181,00
2020	1 202 473,00	205 000,00	1 407 473,00
2021	1 278 100,00	160 000,00	1 438 100,00
2022	1 304 716,00	160 000,00	1 464 716,00

Chapitre 65 :

Indemnités Elus, admissions en non-valeur, participations diverses et subventions.

Monsieur le Maire propose de voter une subvention pour le CCAS à hauteur de 10 000€, contre 4 000€ en 2021, en raison des demandes d'aides qui devraient être plus élevées, notamment avec la hausse des combustibles, du carburant et en prévision d'aides supplémentaires pour les ressortissants ukrainiens sur le territoire. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Annie POISSON fait remarquer que les bons alimentaires ne sont pas en hausse, en raison de l'action de la Banque Alimentaire, mais que depuis quelque mois de nombreux bons de carburant sont distribués, ceci afin que les personnes puissent aller travailler.

Tony ALFEREZ précise qu'il en est de même au niveau de la CAF.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions aux associations selon les propositions suivantes :

	Propositions 2022
ANIMATIONS	
Festival de cinéma	4 000,00
Carteret Auto Retro	4 600,00
Festival de la Gliss	15 000,00
Tour de la Manche 2022 Vélo	8 180,00
Sout-total	31 780,00

Pour la Carteret AUTO RETRO, les organisateurs ont des nouveaux sponsors, la somme demandée est donc en diminution.

Le Tour de la Manche à vélo fera deux étapes sur la commune, une étape arrivée le 19 mai et une étape départ le 20 mai prochain.

LOISIRS	
Andromède	5 000,00
Sous-total	5 000,00
CULTURE	
Ecole du cirque Sol'Air	2 500,00
Sous-total	2 500,00

Andromède a présenté un très beau projet théâtral et mérite le soutien de la commune.

Pour la culture, Martine LE ROUX RAND-GUILLOT et France COSTA-TORRO font remarquer que le Kiosque des Dunes ne demande pas de subvention. Elles font leur possible pour que les recettes des droits d'accrochage de la salle su parc couvrent les dépenses des spectacles organisés.

DIVERS	
Office National Bleuets de France	100,00
Train Touristique du Cotentin	5 000,00
Sous-total	5 100,00

Le Train Touristique a fait une demande exceptionnelle cette année pour le changement de traverses sur les voies ferrées.

EDUCATION	
Lycée Professionnel maritime	150,00
Animation Cot'active	7 500,00
Sous-total	7 650,00
SOCIAL	
Banque Alimentaire	500,00
Asso Normande d'entraide aux handicapés physiques	100,00
Sclérose en plaque	100,00
Restos du Cœur	330,00
Croix rouge	330,00
Secours Catholique	330,00
Soins Palliatifs	500,00
Sous -total	2 190,00
EXTERIEUR	
SPA Cherbourg	100,00
C.P.I.E. LESSAY	300,00
Sous-total	400,00

Le CPIE de Lessay va être sollicité pour des animations dans le cadre des classes de mer.

SPORTS	
---------------	--

Aviron	3 575,00
Goëlette Fete des 30 ans	3 000,00
Football	5 000,00
judo fête des 50 ans : + 1500	4 000,00
Karaté	950,00
Voile	48 000,00
Sponsoring Pierrick Ledard	1 500,00
Sous-total	66 025,00
Divers si demandes en cours d'année	5 000,00
TOTAL	120 645,00

Pour l'aviron, il s'agit d'aider l'association pour l'acquisition de trois ergomètres.

Le karaté a fait une demande exceptionnelle pour acheter des protections, nécessaires pour leurs compétitions.

Pour la voile, la somme de 48 000€ devrait couvrir le reliquat présenté tardivement pour le remboursement du salaire du chef de base sur 2021 et pour l'année 2022.

Pour le sponsoring Pierrick LEDARD, il s'agit évidemment de Pierrick et d'Arthur.

Sur la ligne divers de 5000€, 2500€ ont déjà été votés pour le soutien au peuple ukrainien.

Monsieur le Maire rappelle également que sur l'article des subventions, figurent également l'ensemble des subventions anciennement versées par la Communauté de Communes de la Côte des Isles, remboursées à l'euro près par le Cotentin dans le cadre des Attributions de Compensation :

Havre des Arts	932,00
Amicale Pompiers BCT	1 064,00
Amicale Pompiers PB	1 081,00
CAP	2 641,00
USP	7 706,00
FSE Collège	622,00
Ass Parents Collège	622,00
Ass Sportive Collège	559,00
Collège PB	4 661,00
SAG	7 768,00
TOTAL	27 656,00

Bertrand LADUNE se fait préciser le mode d'attribution, à savoir, si les associations présentent un projet, elles sont subventionnées, dans le cas contraire, elles n'ont pas de subventions.

Monsieur le Maire précise le mode d'attribution des subventions.

Aucune subvention n'est accordée pour les dépenses de fonctionnement. Cependant, suite à un évènement exceptionnel, elles pourraient, si nécessaire, effectuer une demande en cours d'année qui serait étudiée, puis validée par le Conseil Municipal.

Pour les demandes de subvention qui concernent des projets, elles ne sont accordées que si la trésorerie de l'association n'est pas suffisante.

Les associations ont acté ce mode d'attribution.

Bertrand LADUNE demande des renseignements sur la présence d'un bungalow au niveau du Pôle Nautique, est ce une extension de l'activité de l'Ecole de Voile ?

Monsieur le Maire lui répond par la négative. C'est une demande qui a été présentée par deux personnes, entrepreneurs qui ont une résidence secondaire sur les Moitiers d'Allonne, qui souhaitent développer des activités sur la commune : ÔLC Ô'Loisirs de Carteret ».

Ils proposent des rosolies, des pneumatiques et des chars voile. L'emplacement a été vu avec Pierrick LEDARD, responsable du Port et ils sont en relation avec Cot'Active. C'est une nouvelle animation qui va commencer les week-ends et ensuite tous les jours en saison.

Vincent ARNAUD précise qu'en tant que dirigeant d'un Club subventionné, il ne prend pas part au vote des subventions.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions d'attributions de subventions aux associations pour l'année 2022. Vincent ARNAUD ne prend pas part au vote.

Chapitre 66 : intérêts des emprunts et ICNE (Intérêts Courus Non Echus)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Chapitre 68 : c'est une nouveauté, les communes doivent inscrire les dotations aux provisions pour risques, la même somme sera inscrite en recettes au chapitre 78.

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements.

Chapitre 014 : FNGIR (Fonds Nationale de Garantie Individuelle des Ressources) et FPRIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).

Recettes de Fonctionnement :

RECETTES Section de Fonctionnement		
Chapitre	Propositions 2021	Propositions 2022
002 - Excédent antérieur reporté	857 388,95	966 935,48
013 - Atténuation de charges	25 000,00	15 000,00
70 - Produits des services	99 800,00	115 450,00
73 - Impôts et Taxes	2 546 891,00	2 605 653,00
74 - Dotations et participations	774 500,00	790 185,00
75 - Autres produits de gestion courante	153 000,00	172 000,00
76 - Produits financiers	26 000,00	12 000,00
77 - Produits exceptionnels	46 000,00	23 000,00
78 - Provisions		65 126,00
042 - Opérations d'ordre entre section	44 595,78	50 000,00
TOTAL	4 573 175,73	4 815 349,48

Chapitre 002 : Résultat du Compte Administratif 2021

Chapitre 013 : remboursement des salaires du personnel en arrêt de travail par les assurances.

Chapitre 70 : produits des services : Hausse de l'estimation de recettes pour les cabines de plage compte tenu de l'augmentation votée et 50 000€ pour le remboursement 2021 et 2022 des cotisations retraites des agents détachés sur la SPL des Ports de la Manche.

Chapitre 73 : Impôts locaux, Attributions de compensation, en baisse de 29 124€ pour la compétence redonnée au Cotentin pour les Eaux Pluviales Urbaines et taxes additionnelles aux droits sur les mutations : bien que la commune ait perçu une somme exceptionnelle de 373 000€ sur cette ligne en 2021, il convient d'être prudent et une somme de 250 000€ est inscrite pour 2022.

Chapitre 74 : Dotations et participations, dont une subvention de 70 000€ au titre de l'AFITF pour les rechargements en sable des plages et de la dune.

Monsieur le Maire rappelle que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est en baisse depuis plusieurs années. Il précise que l'Association des Maires de France a alerté le gouvernement sur cet état de fait, compte tenu des dépenses en hausse des collectivités locales. Il présente le dernier communiqué de l'AMF :

Chers collègues,

Dans le cadre de la campagne présidentielle plusieurs candidats se sont exprimés sur des mesures impactant potentiellement les finances des collectivités territoriales. Parmi ces propositions, l'une d'entre elles évoque explicitement un plan d'économies de 10 milliards d'euros.

De nombreux maires ont demandé que l'AMF se positionne sur cette proposition. Il n'appartient pas à notre association de se prononcer sur les propositions des candidats à l'élection présidentielle mais nous tenons à rappeler les éléments techniques suivants.

Le montant des économies évoquées au regard de la surface financière des collectivités locales

Sur 20 Md€ d'économies, les collectivités locales devraient ainsi fournir 50% de l'effort alors qu'elles ne représentent que 19% des dépenses publiques et 9% de la dette.

Ces 10 Md€ d'économies représentent la moitié de l'épargne nette annuelle des collectivités locales (année 2019 pour éviter une comparaison avec la dernière année connue, 2020, qui est une année d'exception en raison des confinements).

Pourtant, les dépenses des APUL (administrations publiques locales) sont parmi les plus basses d'Europe. La part des APUL dans les dépenses publiques est particulièrement faible en France : 19 % en 2020 pour une moyenne européenne de 31 %. Elle est plus de deux fois plus élevée dans les pays fédéraux (Allemagne, Espagne, Belgique) et en Suède.

Les collectivités locales ont déjà contribué pour plus de 46 Md€ depuis 2014

Ces 10 Md€ s'ajouteraient à l'effort ininterrompu des collectivités locales 2014 avec : La baisse des dotations qui a coûté 42Md€ à l'ensemble des collectivités locales par rapport au mandat précédent:

DGF perçue (Md€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total DGF perçue de 2008 à 2013
	39,7	40,5	40,9	41	41,1	41,3	244,5
DGF perçue (Md€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total DGF et TVA perçues de 2014 à 2019
	39,9	36,5	33,2	30,9	26,8	26,7	194
TVA pour les régions en remplacement de la DGF					4,1	4,3	8,4
Perte de DGF entre les deux mandats							-42,1 Md€

Le gel de l'enveloppe de la DGF qui coûte plus d'1 Md€ par an aux collectivités, soit 4 Md€ depuis 2018

Cette ponction n'a pas servi au redressement des comptes publics

Ces restrictions sont restées sans effet sur le déficit de l'Etat. En points de PIB, le déficit de l'Etat reste en 2019 au même niveau qu'en 2014 en pourcentage du PIB et s'accroît de plus de 10 Md€ en volume, malgré la baisse des dotations :

Déficit Etat	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En % du produit intérieur brut	-3,5	-3,3	-3,4	-3,1	-2,8	-3,5	-7,9
En Milliards€	74,3	73,3	75,9	70,1	66	85,7	180,2

Une contrainte à re-situer dans le contexte inflationniste actuel

L'inflation pèse sur les budgets locaux : 4% d'inflation en 2022 augmentent les coûts de fonctionnement de 7 Md€.

L'augmentation des dépenses de personnel avec 1,2 Md€ supplémentaires en prévision : Le dégel du point d'indice pèsera sur les dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, les dépenses de personnel représentent 37% des dépenses de fonctionnement. Une augmentation de 2% des dépenses de personnel constituera une charge supplémentaire de 1,2 Md€ pour les collectivités (frais de personnel des collectivités locales = 67 Md€).

Les difficultés d'approvisionnement en matières premières : Les difficultés d'approvisionnement en matières premières auxquelles doivent faire face les entreprises du BTP freinent la reprise, tandis que la hausse des coûts de chantiers cumulés à la hausse du coût de l'énergie renchérit les dépenses. Les tensions sont également très vives sur les marchés de produits agricoles, ce qui renchérra nécessairement dans les mois à venir le coût de la restauration scolaire.

L'augmentation du prix de l'énergie : La FNCCR a réalisé une enquête auprès de ses adhérents pour connaître plus précisément l'impact de cette hausse des tarifs. En fonction des situations, les augmentations de coût de fourniture d'énergie pour les collectivités s'échelonnent entre 30 à 300 % pour l'électricité et le gaz pour des périodes de contractualisation de trois années sur plusieurs centaines de milliers de point de livraison.

L'augmentation des taux d'intérêts : En Europe, les taux d'intérêt sont restés bas et les taux courts Euribor (taux variable) sont même passés en territoire négatif au cours des dernières années. Toutefois, les taux d'intérêt remontent dès à présent et l'invasion de l'Ukraine par la Russie entraîne une forte volatilité sur les marchés financiers. La FED a déjà amorcé le 17 mars dernier la remontée de son taux directeurs et lors de sa communication du 24 mars la BCE a déclaré qu'elle pourrait relever ses taux d'intérêt cette année, « *quelque temps* » après la fin des achats d'obligations, prévue au troisième trimestre.

Un risque réel pour la croissance et pour le pouvoir d'achat

Dans le contexte décrit ci-dessus, il est irréaliste de penser que les 10 Md€ d'économies demandées aux collectivités locales seraient sans conséquence sur le service public aux Français.

Par ailleurs, contraindre les dépenses nécessaires au fonctionnement des services impactera nécessairement l'investissement public, qui est porté à 70% par les collectivités locales. La baisse, puis le gel de la DGF qui s'en est suivi a conduit à une baisse de 10% de l'investissement des collectivités sur le mandat 2014-2020 par rapport au mandat précédent.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, nous restons à votre disposition.

Bien cordialement,

David LISNARD, Président

Antone HOME, Co-Président de la commission des Finances

Pierre BRETEAU, Co-Président de la commission des Finances*

Chapitre 75 : Revenus des immeubles dont une estimation plus élevée pour le Centre Eugène Godey en raison de la progression des réservations.

Chapitre 76 : subvention EDF pour le remboursement des intérêts des deux prêts Grand Chantier.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : mandats annulés, remboursement de sinistres...

Chapitre 78 : Nouveauté en 2022 : reprise sur provisions pour risques (même somme qu'au chapitre 68 en dépenses)

Chapitre 042 : Travaux en régie

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 4 815 349.38€ et celui des dépenses de fonctionnement à 3 645 388.12€. Le budget doit être voté en équilibre à l'intérieur de chaque section. La différence de 1 169 966.36€ correspondant à l'autofinancement est donc inscrite au chapitre dépenses 023 en section de fonctionnement. Cette même somme sera inscrite au chapitre 021 en recettes d'investissement pour financer les investissements.

La section de fonctionnement du budget proposé 2022 s'équilibre donc en recettes et en dépenses à hauteur de 4 815 349.38€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Articles	Désignations	RAR	Ouvertures crédits	Nouveaux crédits	TOTAUX
001	Déficit antérieur reporté			816 726,76	816 726,76
					0,00
1641	remboursement capital emprunts			307 000,00	307 000,00
	remboursement anticipé EDF			32 802,00	32 802,00
TOTAL 16					339 802,00
					0,00
2031-500	Solde MO Bd Maritime		1 020,00	1 020,00	2 040,00
2031-420	MO Travaux église		19 856,47	28 100,00	47 956,47
2031-800	MO Aménagement Carrefour Boudet	7 584,00		0,00	7 584,00
2031-700	MO Aménagement Terreplein du Havre	10 212,00		3 480,00	13 692,00
2031-700	Mesnil System SPS entrées de ville			1 428,00	1 428,00
2031-151	MO Diagnostic Chapelle Saint Louis			7 200,00	7 200,00
2031-850	MO Promenade Abbé Leboutteiller	16 280,00		0,00	16 280,00
2031-850	Mesnil System Promenade A. Leboutteiller			1 812,00	1 812,00
2031	BRGM - Etude falaise			10 500,00	10 500,00
2031	ISL Etude complémentaire Défense contre la Mer			29 598,00	29 598,00
2031	ISL Plan de gestion pluriannuel Dune de Carteret			18 576,00	18 576,00
2031	Bureau d'études esquisse projet multisports			10 000,00	10 000,00
2031-900	MO VRD HLM			25 000,00	25 000,00
2031	Divers			10 000,00	10 000,00
TOTAL 2031					201 666,47
2033-800	Médialex		582,82		582,82
2033	Médialex			1 000,00	1 000,00
TOTAL 2033					1 582,82
2041582	Effacement réseaux Village du Tôt Tranche ferme et conditionnelle			55 260,00	55 260,00
2041582	Effacement Réseaux Chemin courtes pièces...			31 464,00	31 464,00
20422	Effacement réseaux orange le tôt			7 740,00	7 740,00
20422	Fonds de concours association médecin mobilier			22 980,41	22 980,41
TOTAL 204					117 444,41
					0,00
2111	Acquisitions			5 000,00	5 000,00
21311	Mairie - Divers au cas où			10 000,00	10 000,00
21312	Ecole - aménagements si besoin			5 000,00	5 000,00
21316	Cimetière - Colombarium			6 000,00	6 000,00
21316	Cimetière Carteret Banc			1 800,00	1 800,00
21316	Cimetière : Cave Urnes??? (Pompes funèbres)			1 000,00	1 000,00
21318	Centre technique		12 496,69	5 000,00	17 496,69
21318	Toilettes Carpe Diem			5 000,00	5 000,00
21318	Divers			10 000,00	10 000,00
21321	Bardage K BAB Ch. BELZ			11 844,53	11 844,53
21321	Logement Salle du Parc Plomberie		4 894,67	10 667,00	15 561,67
21321	Toilettes ancienne gare			12 850,00	12 850,00
21352	Electricité Modif la poste cabinet dentaire		3 978,00		3 978,00
21351	Remplacement pompe Chaudière Salle douits		4 611,58		4 611,58
2145	Littoral - Ganivelles et fascines dune			53 802,00	53 802,00

2145	Escalier Potinière				24 816,00
------	--------------------	--	--	--	-----------

2152	Installation de voirie - Accessibilité			25000
2152	Clôtures parking rue du dessus du bourg et complément			48000
2152	Clôtures et ganivelles square			16 823,88
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Chaise Haute			2200
21568	Défibrillateurs et accessoires			5000
215731	Matériel roulant (tracto pelle)	90 151,10		15 000,00
215731	Micro tracteur			30 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie divers			6 000,00
215738	Equipement portatif pilonneuse, tronçonneuse, débroussailleuse			4 000,00
21831	Matériel informatique scolaire			1 000,00
21838	Autre matériel informatique			6 000,00
21841	Mobilier scolaire			1 000,00
21841	Matériel pour école			2 000,00
21848	Autre mobilier de bureau			2 000,00
21848	Meubles pour Plans Urbanisme et M. Le Maire			4 700,00
2188	Autres : jeux square		5 316,00	25 000,00
2188	Mobilier Urbain			20 000,00
2188-700	Mobilier : panneaux infos Havre CPIE			13 458,00
TOTAL 21				
2313	Divers			10 000,00
TOTAL 2313				
2312-310	Plantations Abri SNSM RATEL			9 645,00
2315-095	Eclairage Public - Chemin des courtes pièces			20 190,00
2315-095	Eclairage Public - Le Tô			19 200,00
2315-095	Eclairage Public - Divers			6 000,00
2315-095	Rénovation armoire élec tranche 1			18 264,00
2315-095	Rénovation Led tranche 1 (amendes police)			7 920,00
2315-095	Rénovation led Tranche 2 (amendes Police)			67 956,00
2315-095	EP 1/14 Bd des écrehours			834,00
2315-095	EP * 2 Rue de la verdure			1 668,00
2315-095	Extension réseau hameau des landes			25 754,00
2315-128	Voiries Petits champs, courtes pièces, lilet			91 200,00
2315-128	Voirie Village du Tô			120 000,00
2315-128	Déviation square			144 835,46
2315-700	Aménagement Terreplein du Havre	128 000,00		120 000,00
2315-800	Entrée de ville Carrefour Boudet	80 000,00		23 000,00

2315-850	Aménagement de la Promenade A. Lebouteiller trvx	200 000,00		546 267,22	746 267,22
	Aménagement Promenade Avenant Sarlec			7 305,36	7 305,36
	Aménagement Promenade Chevalier Diag			2 870,40	2 870,40
	Aménagement Promenade divers			10 000,00	10 000,00
2315	Travaux (remboursés à St Jean de la Rivière) Fin aménagement bd Maritime			20 000,00	20 000,00
2315-128	Vidéo surveillance voie Publique			100 000,00	100 000,00
2315-900	Viabilisation HLM			378 000,00	378 000,00
TOTAL 2315					2 148 909,44
042	Travaux en régie			50 000,00	50 000,00
041-2151	Intégration de l'étude urbanistique (bd maritime)			43 824,00	43 824,00
					43 824,00
261	Participations SPL Tourisme			4 473,00	4 473,00
261	Participations SPL Ports de la Manche			18 600,00	18 600,00
TOTAL 26					23 073,00
TOTAUX		532 227,10	52 756,23	3 679 455,02	4 264 438,35

Monsieur le Maire fait un rappel sur les travaux présentés dont certains chantiers sont commencés. De gros chantiers en cours : la Promenade Abbé Lebouteiller, l'aménagement du Carrefour Boudet, l'Aménagement du Terre-plein du Havre, les effacements de réseaux sur le secteur des courtes pièces et du village du têt...

Il remercie également les services pour les travaux effectués.

Recettes :

	RECETTES	RAR	Nouvelles recettes	TOTAL
10222	FCTVA		220 000,00	220 000,00
10226	Taxes d'aménagement		45 000,00	45 000,00
1068	Réserves		721 186,96	721 186,96
TOTAL 10				986 186,96
13461	DETR Abri SNSM	36 685,50		36 685,50
13462	DETR Voies douces	20 100,00	46 901,00	67 001,00
13461	DETR Promenade Abbé Lebouteiller	20 000,00	104 282,00	124 282,00
13461	DETR Parking Valnotte	45 000,00		45 000,00
13461	DETR Menuiseries Centre Accueil	8 234,00		8 234,00
13461	DRAC Sub MO Eglise	6 000,00		6 000,00
1321	Etat Label Ecole Numérique	6 358,40		6 358,40
1321	Subvention AFITF Etude Déf contre mer		23 678,00	23 678,00
1321	Subvention AFITF Plan gestion Dune		14 860,00	14 860,00
1321	Subvention AFITF ganivelles et fascines dune		43 041,00	43 041,00
1321	France Vue sur Mer SSPPL		21 363,00	21 363,00
13462	DSIL et Ministère intérieur		50 000,00	50 000,00

1322	Région Construction Abri SNSM	10 000,00			10 000,00
1322	Région CT3 Aménagement Terre plein 30	38 400,00		8 067,00	46 467,00
1322	Région CT3 Carrefour Boudet	45 000,00		-19 250,00	25 750,00
1322	Région CT3 Promenade Abbé Lebouteille	60 000,00		117 573,00	177 573,00
1322	Région véhicules électriques	20 000,00			20 000,00
1323	Département CPS Voies douces	26 800,00		8 479,00	35 279,00
1323	Département CPS Promenade A. Lebouteille	80 000,00		110 364,00	190 364,00
1323	Département CPS Promenade Revoyure			61 516,40	61 516,40
1323	Département CPS Carrefour Boudet	45 214,00		-11 054,00	34 160,00
1323	Département CPS Espace inclusif terre-p	35 000,00			35 000,00
1323	Département CPS Espace Jeu Square			10 000,00	10 000,00
1345	Amendes de Police			13 800,00	13 800,00
13251	Le Cotentin Construction Abri SNSM	50 000,00			50 000,00
13251	Le Cotentin Abords Abri SNSM	20 385,00			20 385,00
13251	Fonds de concours Voies douces	24 790,00		48 278,00	73 068,00
13251	Fonds de concours Espaces Détente	29 800,00			29 800,00
13251	Fonds de concours Video surveillance			20 000,00	20 000,00
TOTAL 13					1 299 665,30
24	Produits des cessions - Terrain la Gerfeur			660 000,00	660 000,00
24	Produits des cessions - Terrains B.Plage			72 000,00	72 000,00
TOTAL 24					732 000,00
040	Dotations aux amortissements			32 795,73	32 795,73
040					32 795,73
041-2031	intégration Etude urbanistique			43 824,00	43 824,00
021	Virement de la section d'investissement			1 169 966,36	1 169 966,36
		627 766,90		3 636 671,45	4 264 438,35

Concernant les produits des cessions, Monsieur le Maire rappelle que l'EHPAD St François a repris la gestion du Foyer Résidence La Gerfeur. Cette construction avait été faite sur la base d'un bail emphytéotique avec la commune qui court jusqu'en 2056, date à laquelle les biens reviendraient à la commune.

Dans le cadre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) piloté par l'ARS et le Département, l'EHPAD a reçu les autorisations pour une vingtaine de lits pour la réalisation d'un pôle Alzheimer. Par conséquent, l'EHPAD doit être propriétaire du site afin de pouvoir réaliser tous ces travaux.

Ce pôle répond pleinement aux besoins de la population. Des négociations ont été engagées entre l'EHPAD et la Mairie pour un accord sur le prix.

En effet, l'estimation réalisée par le service des Domaines s'élevait à plus d'un million d'euros, somme trop élevée pour l'EHPAD. En raison de l'investissement important que va réaliser l'EHPAD pour le service à la population, la municipalité a accepté le prix de 660 000€.

Avec cette décision, la commune participe à sa manière à ce projet qui engendrera des créations d'emploi.

Pour les ventes des terrains de Barneville-Plage, un terrain est déjà vendu.

La section d'investissement s'équilibre donc en dépenses et en recettes à hauteur de 4 264 438.35€.

Bertrand LADUNE ayant constaté tous les travaux et ayant acté la remarque de Monsieur le Maire et de l'AMF sur les baisses des dotations et la complexité de baisser les dépenses de fonctionnement, compte tenu des nouvelles charges, se demande comment va se profiler l'avenir ? L'autofinancement risque de baisser et il est bien décidé par l'ensemble du conseil qu'il ne sera pas envisagé de hausse des taux d'imposition, au vu de la conjoncture.

Monsieur le Maire est bien conscient de cette situation. Il rappelle qu'à ce jour aucun emprunt n'a été réalisé. Un emprunt devrait être contracté l'an prochain pour financer le reste à charge des travaux de l'Eglise du Bourg. Cet emprunt est assumé et maîtrisé. La solution sera de revoir les investissements à la baisse. Il précise que certes, cette année, énormément de travaux sont engagés et prévus, mais s'ils n'étaient pas réalisés pour la fin de l'année 2022, leurs financements auraient été perdus puisque les contrats du Département et de la Région dont la commune bénéficie largement se terminent au 31 Décembre 2022.

Il précise d'ailleurs que Barneville-Carteret est une collectivité qui aura réalisé l'ensemble des travaux prévus dans les contrats de financement et c'est une bonne chose pour les financeurs qui mobilisent des fonds. Cela est un bon présage pour pouvoir être retenu dans les futurs contrats à venir.

Bertrand LADUNE demande si le fait d'être retenu dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » va nous aider.

Monsieur le Maire lui répond que oui, notamment pour les études des projets, dans ce cadre la Banque des Territoires apportera un financement de 50%. Les communes bénéficiaires de ce programme sont également assurées d'obtenir de la DETR prioritairement à hauteur de 20%.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des chapitres des deux sections du Budget primitif 2022.

Vote du taux des impôts locaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de n'effectuer aucune augmentation des taux des impositions locales pour l'année 2022, à savoir :

TFB : 43.06%

TFNB : 20.12%

Avis du Conseil Municipal sur l'acquisition d'un délaissé de terrain situé à l'angle de la rue Guillaume le Conquérant et du Chemin du Pont Barbey.

Monsieur le Maire rappelle que la sortie du chemin du Pont Barbey est très compliquée sur la rue Guillaume Le Conquérant, les riverains ont fait remonter cette remarque à plusieurs reprises. Les employés de la ville ont nettoyé ce secteur pour donner de la visibilité.

Cependant ce terrain est privé, il convient donc, avec l'accord du propriétaire, Monsieur Jean-Pierre MAUGER, d'acheter environ 30 m² de ce terrain pour la sécurité de ce carrefour. La parcelle est cadastrée section AS 20. Un bornage devra être réalisé au préalable.

Le prix d'achat sera le prix fixé par les domaines.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette acquisition.

Renouvellement des cartes achat :

Monsieur le Maire rappelle que pour faciliter les petits achats, le Directeur des Services Techniques et la Directrice Générale des Services sont dotés d'une carte achat pour tout achat inférieur à 200€.

Cela permet notamment d'éviter des petites factures de dizaines d'euros. La carte achat est une carte bancaire et la Caisse d'Épargne émet une facture globale mensuelle, ce qui allège le travail de la comptable. Elles permettent également les petits achats en ligne.

Elles arrivent à échéance et il convient de procéder à leur renouvellement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de ces deux cartes achat.

Modification du Pilote du Comité de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel

Monsieur le Maire rappelle qu'en octobre 2020, le Conseil Municipal a validé la création d'un comité Ornithologique, piloté par Marie-José NAGLE et composé de Yann MOUCHEL, Jean-Pierre LABOURDETTE, Lucie MEUNIER, Gilbert CHODORGE, Tony ALFEREZ et Christian BERQUER.

Ce comité a ensuite pris la dénomination de comité de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel. Marie-José NAGLE, toujours en activité, a fait savoir que compte tenu de sa charge de travail, elle ne pouvait plus assurer le pilotage de ce comité.

Monsieur le Maire propose de la remplacer par Tony ALFEREZ qui s'occupe notamment de la zone Natura 2000 et qui est intéressé par ce poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaitait évoquer en question diverse le problème soulevé des séances en visio, mais rappelle que les précisions ont été apportées lors de la présentation des dépenses d'investissements 2021.

La séance est levée à 22h15.

Vu, le Maire,
David LEGOUET.



